

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
MOTS-CLÉS	Certificat médical maritime, médicaments, opioïdes, Fentanyl
N° DOSSIER	MH-0162-28
SECTEUR (maritime ou aéronautique)	Maritime
OCCUPATION	Bateau d'excursion (uniquement pour les mois de juillet et août, deux fois par semaine)
DIAGNOSTIC (primaire, secondaire, etc.)	Utilisation de médicaments opioïdes
RÉVISION	
DATE DE LA DÉCISION	Le 16 janvier 2014
CONSEILLER	D^r Trevor Allan Gilmore
DÉCISION	La décision du ministre est confirmée.
MOTIFS DE LA DÉCISION	Refus de délivrer un certificat médical maritime – Le demandeur souffre d'un problème médical nécessitant l'utilisation de médicaments opioïdes, ce qui est incompatible avec les normes de Transports Canada en ce qui concerne l'exercice des fonctions des navigateurs. La décision du ministre de refuser de délivrer un certificat médical maritime au demandeur était raisonnable. La décision du ministre est confirmée.
APPEL	
DATE DE LA DÉCISION	
CONSEILLERS	
DÉCISION	
MOTIFS DE LA DÉCISION	
AUTRES COMMENTAIRES	